

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 32 (1974)

Heft: 4

Vorwort: Editorial : syndicalisme et participation

Autor: Goetschin, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial: Syndicalisme et participation

P. Goetschin,
professeur à l'Université
et à l'IMEDE,
Lausanne

La rédaction de la *Revue économique et sociale* s'était proposé de présenter un numéro entièrement consacré au mouvement syndical en Suisse, afin de réexaminer son importance et ses tendances, d'identifier les problèmes auxquels il est confronté, et de réunir des vues diverses sur ses objectifs et ses politiques. De plus, les syndicats ayant porté le débat sur la participation au plan politique, il avait aussi été jugé opportun d'aborder ce sujet particulier.

Les intentions de la rédaction n'ont pu être que partiellement satisfaites; si les articles qui suivent répondent au but fixé, il y a malheureusement plusieurs vides qui n'ont pas pu être comblés. Plusieurs auteurs se sont trouvés dans l'impossibilité de remettre leur texte à temps. Il manque ainsi une analyse plus approfondie, justifiant dans l'optique syndicale le lancement de l'initiative constitutionnelle sur la participation. De même, une étude sur l'internationalisation de l'action syndicale ne pourra être publiée que plus tard. Ce numéro souffre donc d'un certain déséquilibre, qui ne devrait cependant pas nuire au climat d'objectivité que la rédaction de la *Revue* est soucieuse de maintenir.

Pendant longtemps hors-la-loi, puis tolérés avec suspicion, les syndicats se sont haussés au niveau de partenaires avec lesquels on négocie. D'abord préoccupés de la défense des intérêts matériels du travailleur individuel, ils ont élargi le champ de leur action jusqu'à couvrir tous les aspects de la vie économique, sociale et politique de notre pays. Ils représentent donc une force sociale importante dont l'évolution propre ne peut manquer d'infléchir le cours des choses dans le pays. Plus marqués par le pragmatisme que par l'idéologie, les syndicats suisses ont choisi, jusqu'ici, de mener leur jeu dans le cadre du système fédéraliste et démocratique; ils ont admis l'économie de marché et la libre entreprise, mais dans une optique réformiste axée sur la correction de ce qu'ils considèrent être des excès et sur la promotion des catégories sociales dont ils se veulent les défenseurs. Les schèmes marxistes n'ont pas exercé beaucoup d'attrait sur le monde ouvrier et les chefs syndicaux suisses. Plutôt que d'envenimer une « lutte des classes » stérile, ils ont préféré substituer la rencontre et le dialogue au conflit. La convention collective a été considérée comme l'outil principal de résolution des divergences avec le patronat et son champ n'a cessé de s'accroître. La voie législative ne devait être qu'un support et la grève qu'une arme exceptionnelle.

Cette attitude, que l'on pourrait qualifier de « conciliation ferme », a sans doute contribué considérablement à la prospérité nationale. Elle a cependant suscité des critiques, notamment parmi certains travailleurs. L'action syndicale dans les pays qui nous entourent paraît, en contraste, beaucoup plus agressive. Grèves, manifestations, interventions politiques, occupations d'usines sont au menu quotidien de nos voisins. Cet « activisme » est impressionnant et confère une certaine pâleur au modèle suisse. Il est toutefois évident que les

circonstances sociales sont bien différentes. En outre, on doit se demander si ces confrontations violentes conduisent vraiment à une amélioration sensible du sort de ceux dont on prétend représenter les intérêts. N'a-t-on pas plutôt affaire à une stratégie de bouleversement du « système », fondée sur un mécontentement constamment entretenu ?

Il n'en reste pas moins que l'on peut s'interroger sur les chances de continuité de la solution helvétique. Les idées issues des mouvements de contestation, nés en mai 1968, ne s'arrêtent pas à nos frontières. Les esprits sont devenus plus critiques et le « capitalisme industriel » traverse une crise évidente. Le mouvement syndical n'échappe pas aux courants divers qui agitent la société. Il doit se reconsidérer lui-même, se resituer par rapport à ceux dont il entend exprimer les aspirations; il lui faut reconsidérer sa place dans la nation, vis-à-vis de l'Etat et des entreprises. Il pourrait être tentant de procéder à une telle révision en affichant une stratégie faite plus d'opposition que de conciliation. Une partie du monde patronal pourrait aussi se laisser séduire par l'esprit de riposte. La société helvétique est trop fragile pour ne pas souffrir gravement de tout conflit interne d'envergure. Nul ne niera les conflits d'intérêts, mais il serait grave de rejeter les modalités qui ont permis, par le passé, de définir le compromis acceptable.

En cela, l'initiative sur la participation obscurcit l'horizon. Non pas que le problème ne soit pas de première importance: au stade présent du développement de notre société, on ne saurait plus maintenir certains hommes ou femmes au niveau d'instruments ou de machines dans les processus de production ou d'administration. L'homme a un profond besoin d'appartenance, parallèlement d'ailleurs à son besoin d'individualité propre. Il ressent positivement son existence à travers son travail créatif et sa capacité d'influence. Il ne peut assumer les résultats d'une action que s'il dispose d'un certain pouvoir pour les atteindre. L'organisation des entreprises, il faut bien l'avouer, n'a pas toujours su anticiper l'évolution des motivations humaines. On aurait néanmoins pu souhaiter que la pression nécessaire pour faire évoluer les esprits et les pratiques se déroulât dans un cadre plus efficace et plus concret que celui du large et vague débat public qui a été instauré. La convention collective, et plus encore les entreprises individuelles, auraient dû être les lieux privilégiés pour élaborer, en fonction des diversités, des formes variées de participation, qui auraient reflété des besoins réellement ressentis de part et d'autre.

L'économie mondiale se trouve dans une phase difficile; notre pays sera sans doute confronté à des problèmes plus ardues que ceux qu'il a dû résoudre durant les vingt dernières années. En période de trouble, les conflits d'intérêts ont tendance à s'exacerber; une bonne compréhension des problèmes des travailleurs et des syndicats est nécessaire du côté patronal; de l'autre côté, il importe de continuer à soulever les problèmes là où ils peuvent être le mieux résolus, sans provoquer un affrontement excessif.